

## SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 25 mars 2022

Préfecture des Deux-Sèvres

**DELIBERATION N°2022-04**

**29 MARS 2022**

### BUREAU SYNDICAL ET RÉGIE « DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE EN DEUX-SÈVRES »

#### Désignations complémentaires

Date de la convocation : 17 mars 2022

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de délégués présents : 17

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 27

*Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1412-1 et suivants, L.1414-2, L.2221-1 et suivants, L.5721-1 et suivants ;*

*Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;*

*Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;*

*Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;*

*Vu les statuts de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;*

*Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 25 mars 2022 ;*

**Considérant le souhait exprimé par les Elus du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » que chaque Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) soit représenté au sein du Bureau syndical, et du Conseil d'exploitation de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » portant ainsi à onze le nombre de membres pour chaque instance ;**

*Considérant qu'il appartient au Comité syndical du Syndicat mixte ouvert de procéder à l'élection des quatre nouveaux membres du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » représentant l'ensemble des EPCI ;*

**LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »,  
après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : ÉLECTION DES QUATRE NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL**

*\*de procéder à l'élection des quatre nouveaux membres du Bureau syndical, par un vote au scrutin public, dont les résultats sont les suivants :*

M. Nicolas RAGOT représentant la Communauté de communes Mellois en Poitou ayant obtenu 27 voix est élu Membre du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique », au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

M. Martial BRUNET représentant la Communauté de communes du Thouarsais ayant obtenu 27 voix est élu Membre du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique », au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

M. Joël COSSET représentant la Communauté de communes Haut-Val de Sèvre ayant obtenu 27 voix est élu Membre du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique », au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

M. François GUYON représentant la Communauté d'agglomération du niortais pour la partie CAN Extension ayant obtenu 27 voix est élu Membre du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique », au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

**ARTICLE 2 : ÉLECTION DES QUATRE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE**

*\*de procéder à l'élection des quatre nouveaux membres du Conseil d'exploitation de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres », dont les résultats sont les suivants :*

M. Nicolas RAGOT représentant la Communauté de communes Mellois en Poitou ayant obtenu 27 voix est élu Membre du Conseil d'exploitation de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres », au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

M. Martial BRUNET représentant la Communauté de communes du Thouarsais ayant obtenu 27 voix est élu Membre du Conseil d'exploitation de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres », au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.



M. Joël COSSET représentant la Communauté de communes Haut-Val de Sèvre ayant obtenu 27 voix est élu Membre du Conseil d'exploitation de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres », au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

M. François GUYON représentant la Communauté d'agglomération du niortais pour la partie CAN Extension ayant obtenu 27 voix est élu Membre du Conseil d'exploitation de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres », au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

Le Président,



René BAURUEL

